

est réalisable tant du point de vue technique que du point de vue économique.

N° 8

3 mars 1972—Suite du débat sur la motion de M. Godin, appuyé par M. Latulippe:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de présenter des mesures législatives pour ajuster le revenu des Canadiens à la hausse du coût de la vie, en exemptant les célibataires de l'impôt sur tout revenu moindre de \$3,000.00, les couples mariés sur tout revenu moindre de \$5,000.00, et en ajoutant une exemption de \$500 pour chaque enfant à charge.

N° 1

6 mars 1972—Suite du débat sur la motion de M. Alexander, appuyé par M. McGrath:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait mettre sur pied un programme national de recherche et de développement en vue de trouver des méthodes économiques et appropriées d'élimination des déchets solides, y compris des études sur la conservation des ressources naturelles par la réduction de la quantité de déchets et de matières irrécupérables et la récupération et l'utilisation des ressources que peuvent contenir les déchets solides; et fournir une aide technique et financière aux gouvernements provinciaux et municipaux et aux organismes plurigouvernementaux pour l'élaboration, l'amélioration et l'exécution des programmes visant à l'élimination des déchets solides.

N° 2

20 mars 1972—Suite du débat sur la motion de M. Souham, appuyé par M. Howe:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de remettre aux municipalités suivant l'article 22 de la Loi sur l'administration financière tous les impôts de consommation ou de vente payés ou payables par ces municipalités ou qui le seront, dans les cinq années précédant immédiatement le 1^{er} janvier 1972 et dans les années subséquentes, à partir de cette date, au sujet d'équipement municipal, par ailleurs exempté de tels impôts, mais qui est frappé d'un impôt ou qui peut l'être parce que l'équipement a été soumis ou peut être soumis à l'un ou l'autre des usages décrits à l'alinéa c) du paragraphe (4) de l'article 27 de la Loi sur l'accise.

N° 49—M. Barnett—23 mars 1972

Que le Comité permanent de la justice et des questions juridiques mène une enquête sur toutes les circonstances entourant le décès de M. Fred Quilt, un Indien qui habitait en Colombie-Britannique, et notamment sur les activités des membres de la Gendarmerie royale du Canada à ce sujet et qu'il présente son rapport à la Chambre dans le plus bref délai.

N° 3

27 mars 1972—Suite du débat sur la motion de M. McGrath, appuyé par M. Marshall:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de rescinder l'ordre numéro R. 2673 du 3 juillet 1968 de la Commission canadienne des transports qui accordait aux chemins de fer du Canadien National l'autorité de supprimer les services de passagers à Terre-Neuve.

N° 6

17 avril 1972—Suite du débat sur la motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Winch:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier sans délai l'opportunité de modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada pour que les pensions payables en vertu de ces deux lois soient versées, dès l'âge de 60 ans, à toute personne qui, répondant aux autres exigences desdites lois, sont disposées à quitter le marché du travail, pour que soit porté à \$150 par mois le montant de base de la pension payable, en vertu de la loi sur la sécurité, à toute personne ayant atteint 60 ans et qui n'est pas sur le marché du travail et à toute personne ayant atteint 65 ans, pour que ledit montant de base soit majoré chaque année suffisamment pour permettre aux retraités de faire face aux augmentations du coût de la vie, et enfin pour que la vérification des moyens de subsistance ou des revenus ne soit plus requise en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse, afin que le droit de toucher la pension prévue dans ladite loi soit établi pour tout le monde.

N° 50—M. Groos—18 avril 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait songer à aménager un ou plusieurs ports refuges sur la côte Ouest du Canada et/ou sur la côte Ouest de l'île de Vancouver, a) ces ports spécialement conçus offriraient un refuge où les navires ayant subi des dégâts ou autres avaries pourraient être remorqués ou escortés et ils seraient équipés pour le déchargement et l'entreposage de cargaisons et de carburant, b) ces ports seraient aussi munis des installations requises pour faire face à toute crise ou situation critique pouvant surgir dans toute la région de la côte Ouest, y compris les fuites de pétrole et les dommages qui en résultent, c) chaque port refuge serait spécialement muni de dispositifs antipolluants et autres moyens nécessaires pour faire face à toute menace réelle ou éventuelle, pour l'environnement, résultant des activités des navires en route ou dans le voisinage immédiat du port.

N° 4

1^{er} mai 1972—Suite du débat sur la motion de M. MacDonald (Egmont), appuyé par M. McKinley:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier, afin de poursuivre les objectifs des Nations Unies, la possibilité de créer et de mettre en oeuvre au Canada un centre mondial ayant pour but de programmer et d'administrer la coordination des efforts des experts et des institutions collaborant à l'étude des problèmes majeurs suivants: a) les relations internationales et la paix (problèmes de maintien de la paix, contrôle des armes et du désarmement, droits humains et communications interculturelles), b) problèmes globaux de développement (usage des ressources naturelles, commerce international et problèmes des économies en voie de développement, les échanges en matière de science et de technologie, problèmes d'ordre